



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



200-INSP

C I B
N° 36326

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde	Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Halnaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be	CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 112150409162

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres :

Demandeur : Claire

Personne sur place : code EAN de l'installation : Non communiqué

Adresse de la visite : Rue Croix de Sabot 2A 6183 Tragny

Date de visite : 09/04/2015 Date d'émission : 09/04/2015 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/> 230V <input type="checkbox"/> 3N400V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>Lo A</u> Nombre de tableaux : <u>1</u> nombre de circuits terminaux : <u>8</u>
--	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>150 MΩ</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>14,80 Ω</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

NEANT

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur:
Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception :